

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE

Londres, le 17 février. — On lit dans le *Courier* :

« Nous avons le plaisir d'annoncer qu'une décision importante, relative à la Grèce, vient d'être prise par les représentants des cinq grandes puissances à la conférence de Londres. Il a été résolu que, pour mettre fin aux troubles auxquels cette contrée est en butte, il sera établi un gouvernement constitutionnel ; à cet effet, la couronne aurait été offerte à un jeune prince allemand d'une haute capacité et d'un beau caractère. On espère que l'offre sera acceptée. »

« Le monarque de la Grèce trouvera la garantie de stabilité pour son trône et pour la prospérité de son pays d'adoption dans les grandes puissances, qui désirent unanimement de placer la Grèce dans une condition qui lui donne l'influence qu'elle doit avoir pour l'équilibre européen. »

Correspondance particulière.

Il y a quelque temps, je vous annonçais de bonne source, qu'il y avait hésitation de la part de la Russie à ratifier des 24 articles ; et vous avez vu que la nouvelle était exacte. Depuis lors, des puissances influentes sont intervenues avec le dessein de maintenir la tranquillité en Europe.

J'ai lieu de croire qu'une communication de la nature la plus conciliatrice a été faite hier au lord Palmerston de la part de la Russie. Je ne dis pas que la Russie acceptera le traité sans modification ; mais je crois positivement affirmer qu'il ne s'écoulera pas beaucoup de temps avant que la ratification de cette puissance arrive en Angleterre.

Quant à l'Autriche, notre gouvernement n'a reçu aucune nouvelle directe, mais le grand exemple sera donné par la Russie. Soyez persuadé que, du moment que tout doute aura cessé de la part de cette dernière puissance, l'Autriche et la Prusse ne seront pas aussi pressées d'élever des obstacles, qu'elles l'étaient quand la Russie paraissait indécise.

La commotion que je prédisais en Irlande à la promulgation des documens de lord Grey relativement à la dime, a commencé. Ce pays est dans un état effrayant, et si ce n'était des efforts des membres irlandais au parlement (qui ne veulent pas apporter d'obstacles au bill de réforme), cet état serait bien pis encore.

L'expérience de chaque jour prouve la nécessité d'une modification dans le ministère, et vous pouvez compter que sous peu il s'y fera un grand changement. Le silence du comte Grey, à l'égard d'une création de pairs, a fait naître une grande méfiance dans l'esprit public, et le peuple est excessivement mécontent de la conduite du ministère.

D'après des renseignemens récents, il paraît que le choléra de Londres est devenu un pur épouvantail. Les médecins qui composent la commission de santé ont un intérêt direct à conserver l'erreur, recevant journellement de grandes sommes pour leurs services.

FRANCE.

Paris, le 18 février. — On lit dans le *Messenger des Chambres* :

« Le comte Orloff, envoyé extraordinaire et aide-de-camp général de l'empereur Nicolas, s'est rendu de Londres à La Haye pour négocier avec le roi des Pays-Bas un arrangement, que personne n'espère qu'il puisse mener à bien. La détermination du roi Guillaume paraît irrévocable, et nous sommes fermement convaincus que ce n'est ni avec des négociations, ni avec de douces paroles qu'on obtiendra de lui de mettre un terme à une

obstination qui met depuis si long-temps en question la paix de l'Europe. Si l'Angleterre n'avait pas mis tant de prix à ce que nos troupes s'arrêtassent aux frontières hollandaises, si, pour prix de notre retraite, nous eussions exigé la remise de la citadelle d'Anvers, et peut-être même celle de Maestricht, le roi de Hollande n'aurait pas aujourd'hui la parole si menaçante. Il faut espérer que cette leçon servira à notre allié et à nous. » (*M. des Chamb.*)

— La nouvelle de l'expédition des troupes françaises en Italie, a produit une grande sensation à Berlin et à Vienne, où l'on n'était pas préparé, à ce qui paraît, à cette démarche, que jusqu'ici nous avons cru concertée avec les autres cours, et qui, dans tous les cas, aura probablement pour résultat une évacuation plus prompte de Bologne qu'elle ne l'eût été sans cela.

Les lettres d'Italie confirment en même temps l'effet produit sur les esprits par l'annonce de notre expédition, que tout le monde envisage à la fois et comme une garantie d'ordre et comme un contre-poids de l'occupation autrichienne, quoiqu'il paraisse qu'elle ne soit pas vue du même œil par quelques-uns des ambassadeurs étrangers à Paris. Il en est de même, à ce qu'on assure, de l'attitude que prend le ministère à l'égard de l'Espagne, relativement à l'intervention que cette puissance est disposée à exercer dans les affaires du Portugal. S'il est vrai qu'il ait déclaré à la cour de Madrid qu'il ne permettrait, pas plus que l'Angleterre, l'entrée des troupes espagnoles en Portugal pour soutenir don Miguel ; nous concevons que ce langage déplaît aux amis de l'absolutisme ; mais le gouvernement pouvait-il en tenir un autre ? Le triomphe de don Miguel ne serait-il pas celui des principes que nous avons à combattre, celui d'Holy-Rood même ? Pouvons-nous d'ailleurs nous séparer, dans une si grave circonstance, de notre allié ? Nous ne devons, pas plus qu'elle, souffrir que l'Espagne étende dans la Péninsule une influence, d'autant plus dangereuse qu'elle serait, dit-on, encouragée par les puissances du Nord ; dont l'intervention dans les affaires du Portugal ne serait pas plus justifiée que celle que nous voudrions exercer sur les démêlés que la Russie pourrait avoir avec la Perse ou les princes tartares. (*Idem.*)

— M. de Lasteyrie, qui fait partie de l'expédition de don Pedro, est M. Jules de Lasteyrie, petit-fils du général Lafayette.

— Hier, à 4 heures du soir, un commissaire de police est entré dans l'appartement de M. Raspail, président de la Société des Amis du peuple ; après perquisition, il a saisi le cachet de la société.

— Un double suicide a eu lieu la nuit dernière. M. Escousse, déjà connu dans la littérature par son drame de *Faruck-le-Maure*, s'est asphyxié avec M. Lebras, jeune homme à peine âgé de seize ans ; M. Escousse lui-même n'avait pas vingt ans.

Une vive amitié unissait ces deux jeunes gens, tous deux mélancoliques ; ils gémissaient souvent sur les misères de ce monde, et parlaient de la nécessité de le quitter ; enfin hier soir Escousse écrivit à son ami : « Je t'attends à onze heures et demie, le rideau sera levé, arrive, afin que nous précipitions le dénouement. »

En effet, le jeune Lebras arriva à l'heure indiquée ; du charbon était allumé, et les deux amis expirèrent ensemble.

On a trouvé sur une table, dans la chambre où gisaient embrassés les deux cadavres, la note suivante écrite de la main d'Escousse :

« Je désire que les journaux qui annonceront ma mort, ajoutent cette déclaration à leur article :

« Escousse s'est tué, parce qu'il ne sentait pas sa place ici, parce que la force lui manquait à chaque pas qu'il faisait en avant ou en arrière, parce que l'amour de la gloire ne dominait pas assez son ame, si ame il y a. »

« Je désire que l'épigraphe de mon livre soit :

Adieu, trop inféconde terre,
Fléaux humains, soleil glacé ;
Comme un fantôme solitaire
Inaperçu j'aurai passé.
Adieu, palmes immortelles,
Vrai songe d'une ame de feu,
L'air manquait, j'ai fermé ses ailes,
Adieu.

— Le *Patriote*, journal de Nancy, contient les détails suivans :

« Le fils du prince de Liévan, de celui qui est ambassadeur de Russie à Londres, vient de passer deux jours dans notre ville. Ce jeune homme, âgé de 24 ans, se trouvait en mission à Varsovie lorsque la révolution éclata. Courlandais d'origine, mais l'ame remplie de grandes et libérales idées, il n'hésita point un seul instant à se jeter comme simple soldat dans les rangs de l'armée qui marchait à la rencontre de Diebitsch. Aujourd'hui couvert de blessures, abandonné de ses parens, après avoir fait en Prusse 90 lieues à pied, déguisé en paysan, pour se soustraire aux recherches des agens qu'on avait mis à sa poursuite, il va rejoindre ses frères d'armes à Avignon, fidèle à la cause qu'il a si généreusement embrassée. »

— La *Gazette d'état de Prusse* contient une publication par laquelle ; attendu que 10 jours se sont écoulés depuis la guérison du dernier malade du choléra dans la ville de Berlin, cette capitale est déclarée saine et non-suspecte.

— Nous lisons dans une feuille de Xalapa qu'il existe actuellement dans la métairie de Sainte-Croix appartenant au colonel François Xavier Gomez, à peu de distance du village d'Altotonga, une femme qui est peut-être la doyenne de toutes les femmes qui existent dans l'univers. Cette femme, appelée Marie-Collette Mendez, est âgée de 147 ans et conserve parfaits tous ses sens ; excepté celui de l'ouïe qui est un peu affecté. D'ailleurs elle enfle un aiguille, file du coton, moule du maïs, fait sa cuisine et son ménage ; enfin elle fait tous les dimanches plus d'un quart de lieue à pied pour aller entendre la messe. Sa conversation est très-gaie et lorsqu'on lui demande si elle a envie de mourir ; elle répond : « Oui ; parce qu'il est déjà temps que je me repose. »

BELGIQUE.

Bruxelles, le 20 février. — Une négociation va s'ouvrir à Londres entre M. Van de Weyer et le plénipotentiaire de Prusse à l'effet de faire consentir le gouvernement prussien au prolongement de la route en fer entre Anvers en Cologne.

— M. Ch. de Bronckere a donné sa démission comme ministre de la guerre ; il paraît que sa démission a été acceptée. Cependant il restera plusieurs jours encore au ministère. Le choix de son successeur n'est pas arrêté. Parmi les noms cités, se trouvent ceux de MM. Buzen et Prisse.

— On nous annonce aussi que M. le lieutenant-colonel Bouchtay, chef du personnel, et M. de Basompierre, intendant militaire de première classe, imitant l'exemple de M. de Bronckere, ont demandé leur retraite.

— Le général Evain est parti hier pour Anvers.

La Belgique a été de tout temps la terre hospitalière de toutes les infortunes politiques. Aujourd'hui plus que jamais elle a fait preuve de ce noble sentiment de bienveillance qui rattache une nation à l'humanité tout entière. Les braves Polonais qui cherchent un abri sur la terre étrangère ont trouvé chez nous sympathie et fraternité.

Notre roi Léopold a bien compris ce sentiment de générosité qui distingue notre bon peuple belge, et il s'y est franchement associé. Des proscrits étrangers qui, à cause d'exigences diplomatiques n'avaient jamais pu être présentés à la cour de Guillaume de qui cependant ils avaient obtenu sécurité et protection, ont été reçus avec bonté par Léopold. Le roi s'est longuement entretenu avec eux, et sur leur exil et sur leur patrie. Il a versé des consolations dans leurs cœurs attristés, et a daigné les assurer de sa royale bienveillance.

Cette conduite généreuse de Léopold à l'égard des illustres victimes de la liberté, est un nouveau gage de son adhésion franche et complète aux principes et aux sentiments qui l'ont placé si haut dans l'affection et l'estime du peuple belge. (Courr. belge.)

LIÈGE, LE 21 FÉVRIER.

Le 15 courant, vers les 7 heures du soir, une bande de contrebandiers venant de France, avait été attaquée par les employés de Deppange, sur le territoire de la commune de Frisange, les contrebandiers s'étant mis en résistance, un des fraudeurs nommé Weitzel Jean, né à Niederanven, demeurant dans la commune de Steinsel, fut blessé d'un coup de feu et expira le lendemain à cinq heures du matin.

— Le 20 de ce mois, on a retiré de la rivière au quartier de l'Est le cadavre d'un homme inconnu, dont le signalement approximatif suit :

Taille 5 pieds, front chauve, cheveux grisonnés, âgé de 60 ans. Il portait un pantalon de drap gris, gilet de drap bleu, bas de laine noire, chemise de toile en mauvais état; caleçon de toile, souliers à lacets et une camisole de laine blanche tricotée à manches.

— D'après une circulaire du ministre, en date du premier février, les frères des remplaçans dans la garde civique ont droit à l'exemption du service du premier ban de la garde.

— Une lettre particulière de Paris contient ce qui suit :

« Un article de la Gazette de Saint-Petersbourg sur la mission du comte Orloff à La Haye a produit une certaine sensation. Cette article est pacifique.

« La mission du comte Orloff, dit-il, servira à constater les principes de loyauté et les vues conciliantes de S. M. l'empereur, ainsi que sa vive et constante sollicitude pour le maintien de la paix. »

Nous avons toujours dit qu'il n'y aurait pas de guerre. Le statu quo est dans la force des choses, il ne se rattache pas à tel système intérieur, à tel ministère, mais à la nature même des événements, à la situation des gouvernements et des peuples. Nous n'avons cessé de répéter que la paix ne sera point troublée.

Les choses en sont à ce point que la guerre ne peut venir que de la France. Nous sommes la puissance la mieux disposée pour marcher en avant. Aucun cabinet n'est assez fou pour jouer les destinées de l'Europe.

Nous avons déjà parlé de la mission du comte Orloff et de son objet; voici dans quel sens le même envoyé impérial doit agir :

Le comte Orloff doit examiner par lui-même et rendre compte à son maître du véritable état de la question belge, et des observations qui pourront être faites par le roi de Hollande.

Cette mission du comte Orloff montre assez que l'empereur n'a pas toute confiance dans son ambassadeur à la conférence de Londres, et qu'il a besoin de connaître les faits par un aide-de-camp de confiance.

On paraît assez disposé à arriver à des concessions mutuelles. C'est alors que les adhésions des

Si nous sommes bien informés, l'empereur de Russie ne voudrait ratifier qu'après l'adhésion du roi Guillaume; et c'est dans cet objet que le comte Orloff est dépêché à La Haye.

— On lit dans l'Amsterdamsche Handelsblad :

« Nous apprenons que grand nombre de personnes ont été péniblement affectées en lisant dans le dernier mémoire adressé à la conférence, la phrase suivante : « Quant à l'impossibilité dans laquelle se trouvait le roi des Pays-Bas de mettre lui-même à exécution les dix-huit articles du traité de 1815, les événements du mois d'août ont prouvé que cette impossibilité n'existe plus. » On a cru généralement reconnaître dans ce passage l'intention de s'écarter des principes solennellement proclamés et constamment suivis par notre gouvernement depuis l'explosion de la révolution belge.

« Nous ne disconvions pas qu'une semblable interprétation ne soit assez plausible; surtout si l'on ne s'attache qu'à la lettre du mémoire. Mais faut-il donc tant se presser de crier à la perfidie, à la trahison?... Quoi, nous aurions consenti aux plus cruels sacrifices, nous aurions offert à la patrie le sang de nos frères et de nos enfans, nous aurions augmenté la dette nationale de cent quarante millions de florins, et tout cela pour obtenir la mise à exécution des traités de 1815, pour nous unir de nouveau à la Belgique? Ah! si c'était là le but du gouvernement, on pourrait l'accuser de travailler contre nous (niet in maar tegen ons belang), de conspirer contre le bonheur et la prospérité de la Hollande! Mais peut-on raisonnablement supposer que tout en s'occupant à régler de concert avec la conférence, les conditions de la séparation, il songe à s'opposer par les armes à ce que cette séparation puisse jamais s'effectuer? »

« Non, après avoir bien pesé la phrase dont tant de personnes se sont alarmées, nous nous sommes convaincus que notre gouvernement a seulement voulu déclarer aux puissances que, sans l'intervention de la France, la Hollande aurait pu au mois d'août imposer à la Belgique l'acceptation des conditions qu'elle réclame aujourd'hui. Car nous n'avons couru aux armes que pour défendre notre honneur et notre indépendance, et pour presser la solution de nos différends. C'est dans cette pensée que furent rédigés alors et les ordres du jour du prince d'Orange et les proclamations par lesquelles le roi nous invitait à prier Dieu pour le succès de nos armes. Si nous avons répondu à cet appel, si nous avons prié pour la patrie, si nos fils ont combattu pour elle, le ciel nous est témoin que ce n'était pas une réunion nouvelle que nous voulions obtenir. Non, nous n'avons jamais eu et nous n'aurons jamais d'autre but que de rompre des traités rédigés en haine des intérêts moraux et matériels de la Hollande. »

— La police a arrêté le 17 à Louvain un individu porteur d'un grand nombre de billets d'emprunt, au moment qu'il voulait les échanger contre des obligations chez M. le receveur des contributions; les sommes portées primitivement dans lesdits billets étaient évidemment changées, et remplacées par d'autres beaucoup plus élevées.

— On dit qu'une note diplomatique aurait été remise à notre ministre de l'intérieur pour lui faire connaître que le prolongement du canal de Roubaix à la frontière demande que les deux gouvernements s'entendent, ainsi que pour autoriser la confection du canal d'Espierre en Belgique. (Belge.)

— Une femme, nommée Catherine Grolinger, de Boevange, canton de Mersch, épouse de Cornelle Klas, s'est pendue le 15 courant de ce mois, dans le grenier de sa maison.

— D'après une décision prise par la députation des états de notre province du 4 de ce mois, conformément à l'article 7 titre 3 de la loi du 29 décembre 1790 et d'après l'évaluation des grains pour 1831, les capitaux des rentes en nature dont le rachat sera demandé, doivent être liquidés pendant le courant de cette année et jusqu'au 2 février 1833, à raison de soixante-quinze florins soixante-seize cents pour une rasière (hectolitre).

— On mande de Gand, 19 février : « Un détachement de 6^e régiment de ligne a traversé hier la ville allant rejoindre son bataillon à Malines.

« Une quantité considérable de poudre a été déchargée avant-hier à la citadelle.

« Hier après-midi, dans la rue des Navets, une fille de 4 ans s'approchant trop du poêle, le feu prit à ses vêtements et la brûla d'une manière telle qu'elle en est morte à onze heures du soir. Sans le prompt secours des voisins qui enfoncèrent la porte dans l'absence des parens, un second enfant, qui se trouvait au berceau, aurait subi le même sort, et la maison aurait couru risque de devenir la proie des flammes.

« La population de la ville de Gand s'élevait au 1^{er} janvier dernier à 84,559 ames. »

— Le Journal des Flandres dit qu'on a tort d'attribuer exclusivement à la révolution le malaise de l'industrie de Gand :

« Nos détracteurs, dit-il, ont-ils donc oublié que, depuis peu de jours avant la révolution, les fabricans de la ville de Gand avaient vivement sollicité du gouvernement un subside qui ne s'élevait qu'à la modique somme de deux millions de florins? Et pourquoi? parce qu'ils étaient dans l'impossibilité de garder autrement la foule des ouvriers dont ils avaient encombré leurs usines. Ne se souviennent-ils plus des nombreuses faillites qui eurent lieu en 1825 et les années suivantes? Nous n'hésitons pas à le dire, une crise commerciale était devenue inévitable, puisque la production excédait du quadruple la consommation; et la révolution n'a hâté que de quelques momens ce que la force des choses ne pouvait manquer d'amener. »

— La régence de la ville de Bruges vient de prendre une résolution qui ne saurait qu'être applaudie par les amis de l'humanité souffrante. Elle prie MM. les habitans des cafés et estaminets, et les membres des sociétés littéraires de nommer dans chacun des établissemens une commission de 4 ou 5 membres qui veillent bien se charger d'y faire journellement une collecte en faveur des pauvres vieillards et d'en remettre le produit à un trésorier nommé par et pour chaque commission. A la fin de chaque trimestre, le montant des collectes sera versé à la caisse du trésorier de la ville qui en délivrera un reçu.

Les fonds de ces collectes seront employés uniquement à acheter des habits et des couvertures de lits pour les pauvres des deux sexes âgés de 70 ans et au-dessus.

— Il règne à Maubeuge une maladie contagieuse; qui exerce continuellement ses ravages sur les enfans. Depuis quelque tems, la ville de Montreuil est aussi en proie à une consternation du même genre. Toutes les communes du Nord de la France ont éprouvé cet hiver une mortalité extraordinaire. On croit devoir attribuer ces tristes résultats au peu de durée et surtout au peu d'intensité des froûds dans l'hiver que nous venons de passer. (ECHO DES FRONTIÈRES.)

— La dernière colonne des Polonais qui traversent la Saxe pour se rendre en France, a passé par Leipzig le 12 février. On en a compté en tout 1901 depuis le commencement du passage par Leipzig de ces colonnes. (G. de Leipzig.)

— La gazette d'Hanau du 10 février, annonce que la garde civique a fait rentrer dans l'ordre les militaires qui s'étaient mutinés. Une proclamation a été affichée par l'autorité pour démentir le bruit qu'une prolongation de service serait demandée.

— On écrit des provinces rhénanes de Prusse, le 7 février :

« Il nous arrive tous les jours des transports des recrues des provinces de l'Est pour les régimens qui cantonnent dans notre province; mais on y remarque rien autre chose qui puisse faire croire à une apparence de guerre. »

— On écrit de Rome, 4 février :

« Le comte Saint-Aulaire a donné hier une fête brillante, à laquelle ont assisté le prince royal de Bavière, le corps diplomatique, une foule d'étrangers de distinction, toute la haute noblesse romaine et un grand nombre de cardinaux. L'ambassade française est devenue le point de réunion de la société élevée de Rome où, grâce à l'habileté et au grand état de l'ambassadeur, la France a repris le rang et l'influence qui lui appartiennent.

On annonce pour la fin de ce mois un consistoire où doivent être préconisés les évêques français dernièrement nommés.

— On lit dans un journal hollandais :

« Dans une brillante partie de danse, récemment donnée par un riche particulier de Rotterdam, et à laquelle assistaient les premières familles de cette ville, on a vu avec plaisir que presque toutes les dames s'étaient parées du nouveau costume national, tel qu'il est décrit dans le deuxième numéro de l'*Euphrosine*, journal des modes hollandaises. Ce costume, dont l'élégance et l'originalité ont obtenu tous les suffrages, se compose d'une tunique diaprée de lignes rouges et bleues, et d'un corsage en velours. Nous désirons que nos dames persévèrent dans leurs patriotiques efforts; peut-être sont-elles appelées à enlever un jour aux modistes parisiennes le sceptre de la mode et à voir notre costume national adopté par les nations étrangères (*onze nationale cleederdragt tot model voor andere natien dienen*.)

— Un anglais oisif a fait le calcul suivant: un priseur de tabac habituel a recours à une prise toutes les dix minutes; chaque prise, avec tous ses petits accessoires, exige une minute et demie de temps; or, une minute et demie sur dix doit faire, sur une journée de seize heures, deux heures et vingt-quatre minutes, c'est-à-dire le dixième d'une journée ordinaire, et par conséquent un jour sur dix. Si donc on suppose l'habitude de prendre du tabac, continuée pendant quarante ans, il en résulte que le nez du priseur lui a demandé l'occupation de quatre années entières.

— En Angleterre, dans cette terre classique de l'aristocratie, les équipages des riches sont armoriés, mais il faut payer pour jouir de ce notable avantage, et 22,627 écus sont peints sur les voitures ou placés à l'extérieur de la demeure des nobles, baronnets et autres qui prétendent à une origine aristocratique, rapportent au trésor public la somme de 1,100,500 francs. Voilà certainement un impôt populaire et productif.

— Le *Times*, ce journal existe depuis 40 ans. Treize rédacteurs y prennent part, ayant chacun 250 à 300 guinées d'appointemens annuels. Le *Times* compte en outre plus de 100 collaborateurs et correspondans. Cette feuille est imprimée au nombre de plus de 10,000 exemplaires qui chaque semaine donnent au propriétaire un bénéfice net de 350 livres sterling (fl. 4,200). Le produit annuel, les annonces comprises, s'élève au-delà de 35,000 livres sterling (fl. 420,000). La somme payée au gouvernement pour timbres et annonces, s'élève hebdomadairement, pendant les sessions du parlement domadairement, à 870 livres sterling (fl. 10,400), et à 10,000 livres (fl. 12,000) hors du temps des sessions, à cause du plus grand nombre d'annonces à insérer alors. Dans un seul numéro du *Times*, on en compte quelquefois jusqu'à 1000. Les 10,000 exemplaires sont tirés en moins de trois heures. Le traitement alloué à tous les collaborateurs pour des nouvelles importantes, et la célérité qui préside à leur envoi, les encouragent à s'appliquer avec le plus grand zèle à leur profession. Le *Times*, de son côté, met une activité incroyable à insérer leurs nouvelles.

Liège, le 15 février 1832.

Circulaire adressée à MM. les membres de la société d'encouragement pour l'instruction élémentaire.

Monsieur, la société, formée en 1827, pour encourager l'instruction primaire, a cherché dès son origine, les moyens de fournir, au plus bas prix possible, les meilleurs livres élémentaires et d'introduire dans l'enseignement les méthodes les plus utiles.

Le succès a répondu à ses premiers efforts: en quelques années, plus de cent mille exemplaires de ses ouvrages ont été distribués dans les communes de la province, d'abord au moyen du seul tribut des souscripteurs, plus tard au moyen des souscriptions, et des subsides accordés tant par les états-députés que par la régence de Liège.

Les livres que la société a publiés se sont fait remarquer surtout par leur simplicité et leur utilité pratique: ils renferment les notions les plus nécessaires à l'ouvrier des villes comme à l'habitant des campagnes. Pour l'instruction religieuse, cette partie si importante de l'éducation, le conseil a pris soin de publier deux Abrégés de l'histoire Sainte et

l'histoire de Joseph, ouvrages qui, comme tous les autres ont été revus par un ecclésiastique, membre du comité du choix des livres.

Le conseil prépare et vendra incessamment des globes et des cartes destinés à l'étude de la géographie; la modicité de leur prix, autant que la simplicité des détails, les mettra à la portée d'une classe nombreuse qui n'a pu jusqu'ici apprendre les élémens de cette science.

Le cercle des bienfaits de la société s'étendra en raison de ses ressources: elle jouit de la protection de l'autorité, de l'appui d'un nombreux concours de citoyens de tous les rangs, et vous contribuerez, Monsieur, nous l'espérons, à favoriser cette institution et à en accroître les fruits, en réunissant vos efforts aux nôtres.

Une assemblée prochaine des souscripteurs aura lieu pour leur rendre le compte annuel des travaux de la société et pour renouveler le quart sortant du conseil d'administration.

Agréé, etc. Le président de la société, DEWANDRE. Le secrétaire-adjoint, VISSCHERS.

Une liste de souscription est déposée à notre bureau.

— Nous donnerons demain une liste des ouvrages publiés par la société.

SUR LA DEMISSION DE M. DE BROUCKÈRE.

Le bruit de la retraite de M. de Brouckere prend de la consistance. Cette détermination et surtout le motif auquel on l'attribue nous ont étonnement surpris.

Quoi! serait-il vrai qu'au moment où le pays est menacé d'une invasion nouvelle, au moment où la Hollande forte de l'inaction des puissances du Nord, refuse obstinément d'accéder aux stipulations du traité de Londres, au moment où chacun sent le besoin de confier son sort et l'indépendance de la patrie à nos armes, la chambre des représentans fût disposée à paralyser entre les mains de M. le ministre de la guerre l'action du levier dont il s'est servi avec tant de bonheur pour introduire dans l'armée une bonne organisation.

On veut que nos frontières soient bien défendues, que les forces numériques de notre armée contre-balancent au moins celles de l'armée hollandaise, qu'elles soient maintenues sur le pied de guerre tant qu'une solution définitive ne sera pas intervenue, et on voudrait ravir au ministre le moyen de satisfaire à ce devoir, entraver le cours de son administration qui a si bien répondu à l'attente du public et le mettre dans la nécessité de proclamer lui-même à la face de l'Europe l'impuissance de la Belgique décrétée par les représentans du pays!

Oh! ce n'est pas ainsi qu'agit la Hollande: malgré les sacrifices énormes que la révolution lui a coûté, au milieu des embarras d'un état financier plus délabré peut-être que celui de tout autre état de l'Europe, elle trouve, dans le patriotisme de ses habitans, tous les secours nécessaires pour recommencer, s'il le faut, une lutte nouvelle contre nous. Là, on ne marchandé pas l'existence de la patrie. Les états-généraux, tout aussi empressés que nos députés à introduire des économies dans les dépenses de l'état, n'élèvent cependant aucune réclamation contre le budget de l'armée et se gardent bien de susciter des obstacles à l'administration du ministre de la guerre, persuadés qu'ils sont que c'est dans l'armée que réside l'espoir du salut de l'état.

Cette même conviction, appliquée à l'état de nos affaires, n'existe-t-elle donc pas chez nous? Nos représentans seraient-ils si surs d'obtenir gain de cause auprès de la conférence qu'ils pussent sans danger pour l'indépendance du pays, provoquer la réduction du chiffre de notre armée? Seraient-ils tellement rassurés contre le danger d'une invasion de la Hollande qu'ils regardassent tous préparatifs ultérieurs de guerre comme inutile? Auraient-ils oublié que le seul moyen d'inspirer du respect et de la crainte à nos ennemis, fût, comme ils l'ont tant de fois proclamé eux-mêmes, d'adopter et de conserver sous les armes une attitude imposante.

Singulière anomalie! Tout le monde aspire au repos, désire la fin de nos embarras et voudrait en sortir avec honneur, et quoiqu'on soit intérieurement convaincu que la force seule des armes peut amener pour nous une solution satisfaisante, on ne cesse de s'élever contre les dépenses de l'armée et contre les mesures prises et à prendre pour assurer, au jour du danger, la victoire à nos drapeaux.

Certes, il faut se montrer parcimonieux, avare même des deniers du peuple, aujourd'hui surtout que la révolution a grevé le pays de dettes assez considérables, mais que l'on se garde de ne pas compromettre par cette parcimonie, le sort du pays lui-même et de le livrer sans défense à nos plus cruels ennemis.

Sur la chambre des représentans pèse aussi une responsabilité et une responsabilité immense, quoiqu'elle ne soit pas écrite dans la constitution. Car c'est elle qui gouverne réellement, puisqu'elle tient les fils de la bourse des contribuables. Avant de procéder à la radiation de quelques chiffres du budget de la guerre, qu'elle se pénétre bien de cette idée, et qu'elle songe qu'une bonne armée constituée dans l'état actuel des choses, la meilleure garantie de notre indépendance.

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE LIÈGE, PENDANT L'ANNÉE 1831.

Des circonstances difficiles, inhérentes à l'état politique actuel de la Belgique, se sont jusqu'ici opposées à ce que la société de médecine fit sa séance publique annuelle: elle a toute fois l'espoir que l'aurore nouvelle qui commence à luire sur la patrie, lui offrira bientôt l'occasion de remplir ce devoir.

Dans ces conjonctures, elle a décidé, par interprétation de son règlement, que son secrétaire lui présenterait dans la première séance de janvier, un rapport sur ses travaux pendant l'année 1831, et que le résumé de ce rapport serait envoyé aux journaux.

Il résulte de ce rapport, que les mémoires et autres ouvrages qui suivent, lui ont été présentés, et ont été lus dans ses séances depuis le 1^{er} janvier 1831.

1^o Rapport sur le mémoire de M. Ansiaux, intitulé: Description d'un nouvel instrument pour la ligature des polypes utérins, accompagnée de quelques réflexions sur cette maladie, par MM. Voltem et Karelle.

2^o Rapport sur une observation de M. Ansiaux, touchant l'absorption de l'émétique, administré en frictions, par MM. Wasseige et Delheid.

3^o De l'importance politique et sociale du médecin, par M. Boset.

Rapport sur ce mémoire, par MM. Fraikin et Neyen.

4^o Sur l'amputation dans l'articulation scapulo-humérale, par M. Ansiaux.

Rapport sur ce mémoire par MM. Voltem et Lamberty.

5^o Le rapporteur a présenté à la société, un exemplaire de son manuel de Zoologie.

Rapport sur l'ouvrage de M. Neyen, par MM. Courtois et Boset.

6^o Observation sur un accouchement laborieux, terminé par les seules forces de la nature, par M. Laurent de Couvin, membre corresp.

Rapport sur ce travail, par MM. Ansiaux et Lamberty.

7^o Mémoire sur une question touchant l'opération de la hernie inguinale, par M. Voltem.

Rapport sur ce mémoire, par MM. Kaisin et Poncetlet.

8^o Résumé des travaux thérapeutiques pendant l'année 1830, par M. Courtois.

Rapport, par MM. Frankinet, Boset et Albert.

9^o Observations de métrorrhagies, par M. Laurent de Couvin.

Rapport, par MM. Kaisin et Ansiaux.

10^o Mémoire sur la nature et le siège, ainsi que le traitement du choléra-morbus épidémique, par M. Voltem.

11^o Traduction avec des notes, de l'ouvrage allemand du docteur Mayer de Berlin, sur cette question: le choléra est-il contagieux ou épidémique, par M. Boset.

12^o De la nature et du traitement du choléra-morbus, par M. Neyen.

MM. Courtois, Royer et Bécasseaux ont été chargés de présenter un rapport sur ces trois ouvrages.

13^o Mémoire sur la gangrène sénile, par M. Kaisin.

Rapport sur ce mémoire, par MM. Duval et Neyen.

14^o Observation touchant une nouvelle manière de préparer l'emplâtre de cantharides pour vésicatoires, dits par incorporation, par M. Neyen.

Rapport, par MM. Albert et Aens.

15^o Quelques mots sur la méthode antiphlogistique, par M. Frankinet.

16^o Sur la luxation dans l'articulation scapulo-humérale, et la fracture du col de l'humérus, par Ansiaux.

17^o Quelques mots sur la phlébite, par M. Wasseige.

Les membres effectifs honoraires et correspondans se sont également empressés de communiquer à la société, les observations intéressantes que leur a fournies une pratique étendue, et plusieurs d'entre eux leurs publications scientifiques.

La société leur en témoigne toute sa gratitude: elle les a soumis à un examen approfondi, et a fait parvenir aux auteurs le résumé des rapports et des remarques dont ils ont été l'objet.

La société comptait au 31 décembre, dix-neuf membres effectifs.

Plusieurs noms illustres et chers à la science, n'ont pas dédaigné d'accepter le titre de membres honoraires ou correspondans: le nombre des premiers s'élève à 9, et celui des seconds à 20.

Le président: F. Voltem, prof. à l'Univ.

Le secrétaire: A. Neyen, Dr. M.

VILLE DE LIEGE. — Contribution foncière.

Les bourgmestre et échevins informent les contribuables que les rôles de la contribution foncière des quartiers du Sud et de l'Est, sont rendus exécutoires et remis au percepteur pour en opérer le recouvrement.

A l'hôtel-de-ville, le 20 février 1832.

Le bourgmestre, Louis JAMME.
Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 18 février.

Naissances : 8 garçons, 11 fille.

Décès 3 garçons, 3 filles, 3 hommes, 7 femmes, savoir : Antoine Radil, âgé de 56 ans, armurier, faubourg Saint-Léonard, célibataire. — Guillaume Devillers, âgé de 42 ans, armurier, rue Thier à Liège, célibataire. — Michel Joseph Bodson, âgé de 25 ans, charetier, rue du Cygne, célibataire. — Marie Marguerite Jadoul, âgée de 87 ans, rue des Croisiers, veuve de Michel Antoine Foyen. — Marie Joseph Daubin, âgée de 74 ans, blanchisseuse, rue Agimont. — Marie Anne Bartholomé, âgée de 66 ans, rue au Potay. — Marie Drouxhe, âgée de 54 ans, couturière, rue Pont Saint-Nicolas, veuve de Michel Jehotte. — Jeanne Kaquet, âgée de 40 ans, fileuse, faubourg Ste-Marguerite. — Marguerite Naimé, âgée de 37 ans, journalière, rue en Bèche. — Catherine Amélie Joseph Delbaes, âgée de 33 ans, rue Souverain-Pont, épouse de Jean François Hutoy.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui mardi 24, la *Pie Voleuse*, opéra en 3 actes à spectacle, suivi du *Mort sous le scellé*, folie parade de carnaval.

On commencera à 6 heures.

Incessamment *Jeune et Vieille*, vaudeville nouveau en 2 actes de M. Scribe, retardé par l'indisposition de M. Alexandre et M^{de} Raoul; et les représentations de M. et Mme. Ponchard, artistes sociétaires de l'Opéra Comique.

En attendant *Louise ou l'amour à 16 ans*, drame vaudeville en un acte; et 3 *Jours d'une Coquette*, vaudeville en un acte. (Les auteurs de ces deux ouvrages sont de cette ville); la 2^e représentation de *Coco et Bouding*, ou *le bossu physicien et le chien savant*, folie parade en 1 acte, et deux tableaux, ornée de prestidigitation, par M. Bougnol; les représentations de *Musaniello*; *Fiorella*; le *Quaker*; la *Grande Dame*, retardés par indisposition.

La 3^e représentation des *petites Danaïdes*, ou les 99 vicissitudes, folie-diaabolique à grand spectacle, décors et costumes nouveaux. Tous les artistes en général prêtent leurs talents à la mise en scène de cette pièce.

Robert-le-Diable, opéra nouveau de Meyerbeer, sera représenté du 5 au 10 mars; la mise en scène de cet ouvrage étant d'une grande difficulté, et MM. et dames artistes en général prêtant leurs talents aux fréquentes répétitions, la remise de plusieurs ouvrages et plusieurs nouveautés sont ajournés jusqu'après la représentation de ce grand ouvrage pour lequel l'administration ne néglige rien de ce qu'il peut exiger.

Il y aura deux GRANDS BALS PARES ET MASQUES; le premier, dimanche 4, le deuxième, mardi 6 mars; rien ne sera négligé pour les rendre brillants.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

J. H. RENKIN, à Herve, ACHETE les OBLIGATIONS des deux EMPRUNTS à un taux très-élevé. 982

Le contrôleur en chef du bureau de garantie des ouvrages d'or et d'argent et de la surveillance de la fausse monnaie, établi dans la province de Liège, informe les orfèvres, joailliers, horlogers, fourbisseurs, couteliers, quincailliers, graveurs, armuriers, et tout autre travaillant ou vendant des objets d'or et d'argent qui, conformément à l'arrêté de S. M. en date du 27 août dernier n° 4, les ouvrages d'or et d'argent, marqués des poinçons du ci-devant gouvernement, devront être soumis, dans le délai de deux mois, à une recense générale et gratuite; que d'après l'arrêté de M. le ministre des finances du 11 février courant n° 4, cette recense commencera à dater du premier mars 1832. Pour l'exécution de cette mesure, chaque contribuable est tenu d'envoyer au contrôleur en chef dans la huitaine un bordereau exact des objets qui sont dans ses magasins, sujets audit recensement pour ensuite recevoir dudit contrôleur en chef, l'indication du jour auquel il devra se présenter au bureau rue de la Wache, n° 665, à Liège.

Liège, le 20 février 1832. Chev. DE LANCE.

On DEMANDE un REMPLACANT pour la garde civique, au n° 310, rue Souverain-Pont. 976

MAISON à LOUER, n° 64, rue Agimont. S'adresser n° 626

HUITRES anglaises 1^{re} qualité, chez L. ANDRIEN, fils, au Petit Pavillon anglais, rue Souverain-Pont, n° 320.

HUITRES anglaises 1^{re} qualité chez PÉRET, rue Ste-Ursule.

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hôtel de Ville

HUITRES anglaises chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

() Le mardi, 20 mars 1832, à deux heures de relevée, le notaire PAQUE VENDRA aux enchères publiques, en son étude, rue Souverain-Pont, deux MAISONS, sises à Liège, rue Cheravoy, dont l'une n° 476, est détenue par Bernimolin, et l'autre, n° 481, est occupée par Mathot. Aux conditions que l'on peut voir chez ledit notaire.

Jeudi 15 mars 1832, à deux heures après-midi, il sera procédé par M^e LIBENS, notaire, en son étude, place St-Pierre, à Liège, à la VENTE aux enchères d'une FERME patrimoniale et dépendances, située à Herve, contenant environ dix-huit bonniers cinquante perches de prairie, occupée par les époux Hannot, libre de charges. Elle sera exposée en masse, puis en plusieurs lots.

1^{er} Lot. — La ferme et bâtiments avec environ neuf bonniers métriques de prairie, en un seul gazon.

2^e Lot. — Une prairie, contenant deux bonniers soixante-deux perches environ, longeant la nouvelle chaussée de Battice à Maestricht, propre à y construire un grand établissement.

3^e Lot. — Une prairie d'environ cent trente perches, joignant au chemin de Herve à la Croix de Pierre, au chemin de Herve et à M. Hennai.

4^e Lot. — Une prairie dite Willems, contenant quatre-vingt-sept perches, joignant aux vendeurs et à M. le curé Lelais, au médecin Donnai et à un sentier de la Hougne, à Herve.

5^e Lot. — Une prairie dite Forchapons, d'environ cent soixante-dix-neuf perches, joignant aux Dlle. Dejong, au sieur Perisse et aux vendeurs.

6^e Lot. — Une prairie de deux bonniers dix-huit perches environ, joignant au chemin de Herve à Charneux et de trois autres côtés à M. Moyse.

7^e Lot. — Une prairie ci-devant Commune, ne faisant partie de ladite ferme, contenant environ quatre-vingt-sept perches, située en Houlteau, commune de Chainieux, bornée au Nord et à l'Est par la veuve Nicolas Dessart ou ses représentants, à l'Ouest par le chemin de Furlo, occupée par Legros, laquelle sera vendue séparément.

S'adresser à M. BERLEUR, avoué à Liège, audit notaire et auxdits époux HANNOT, fermiers, pour la connaissance des lieux. 980

Cinquante à soixante GROS NOYERS à VENDRE, de la main à la main, à Oteppe, canton d'Avennes, district de Huy. On donnera toute espèce de facilité, tant pour le paiement, que pour la manutation. S'adresser pour les voir, à M. Jean Baptiste MASSART, domicilié audit Oteppe. 981

Un JEUNE HOMME d'une bonne conduite, âgé de 17 ans, cherche à se placer comme DOMESTIQUE. S'adresser rue Pierreuse, n° 362. 970

Un PAQUET de MOUSSELINE, PERDU sur la petite place St-Paul mercredi soir, est à réclamer Quai d'Avroy, n° 553. 971

() La veuve CHARLES, née DENEUMOULIN, place St-Denis, n° 743, a reçu BOUGIES transparentes, CHANDELLES de Brabant, huile épurée; le tout de 1^{re} qualité.

() La veuve CHARLES, née DENEUMOULIN, place St-Denis, n° 743, a reçu un bel assortiment de TOILES de Brabant de toutes largeurs, ainsi que Toie superfine de 4/3, batiste de France et d'Ecosse, mouchoirs idem, toute espèce de linge de table, service damassé, nappe à thé en écu, coutil damassé pour matelas, lin de Flandre de toutes qualités; le tout à prix fixe.

() BELLE VENTE DE BOIS.

Jeudi 23 février 1832, à deux heures de relevée, au rivage de Chokier, M^e DELVAUX, notaire, exposera en VENTE une quantité considérable de bois, consistant en belles vernes et poudres, gros chênes et hêtres, élançons, bois de fosses, rais, genoux, planches de bateaux, etc., etc. Argent comptant.

() Mercredi 29 février et jeudi 1^{er} mars, au lieu des 27 et 28 février comme il a été annoncé, à midi précis, la dame veuve Bollinne, cessant l'exploitation de la ferme qu'elle occupe à Aineffe, y fera VENDRE tout son MOBILIER, consistant en 32 bons chevaux, dont un superbe entier de 6 ans et un de deux ans, 6 jumens pleines, 4 poulains de 2 ans et 9 de 1 an et un excellent cheval de selle; 2^e 34 bêtes à cornes, dont 20 belles vaches et genisses pleines, 2 taureaux de 2 et 3 ans, 10 veaux de 1 an; 3^e 36 cochons dont 10 traits pleines, 4^e 100 brebis et moutons; 5^e tout son meuble meublant et une quantité d'autres objets et attirails de labour.

Le 1^{er} jour, on vendra les chevaux, les bêtes à cornes et les porcs.
Et le deuxième le restant. — A crédit.

A VENDRE une DEMIFORTUNE, avec timon et palonnier, en très-bon état, place St-Paul, n° 528

On demande une SERVANTE d'un âge mûr, sachant faire une cuisine bourgeoise. S'adresser rue du Mécy, n° 235, où l'on dira pour qui c'est. 896

On demande une FILLE sachant bien faire la cuisine et entretenir une partie de la maison. S'adresser au bureau de cette feuille.

VENTE POUR CESSATION DE COMMERCE.

Le propriétaire du magasin, rue sous la Petite-Tour, n° 63, désire se retirer du commerce, prévient le public qu'il VENDRA SOIT EN GROS SOIT EN DETAIL, AU PRIX DE FACTURE, les objets qui composent ce magasin et dont le détail suit :

Draps, castorines, draps de zéphir, flanelles, gilets, ve-lours, bonbazettes, mérinos, écossais, piqués, franges, coutils, cassinettes, cuirs anglais, pilouts, toiles, coutils et mou-pareils pour lit, cotons suisses et anglais, cotonnettes, schalls, mouchoirs, cravates de tous genres et foulards des Indes.

UNE GRANDE QUANTITE DE GANTS, de bas de soie, de coton, de laine, etc., bonnets, caleçons de tricot, etc. 939

VENTE DE TAILLIS ET FUTAYE.

Jeudi, 1^{er} mars 1832, chez la veuve Lamy, à Labas, à 11 heures du matin, VENTE DE TAILLIS, situé dans la Basse-Arche, commune de Hattinnes.

Vendredi, 2 mars, et jour suivant, à 11 heures, en VENDRA, au pied des arbres, dans le même bois, quantité de marchés de la PLUS BELLE FUTAYE. A crédit. 963

(144) On fait savoir que par acte passé devant M^e DUSANT, notaire, à Liège, le 17 février 1832, les BIENS ci-après désignés, ont été adjugés, savoir :

Une maison, rue Roture, n° 1111, pour 1020.
Une idem, même rue, cotée 1109, " 1010.
Une autre, même rue, cotée 946, " 1200.
Une rente de 18 fl. 38 c. " 370.
Une idem de 4 fl. 84 c. " 75.

Et qu'on peut dans les dix jours de la vente les surenchérir d'un dixième.

Il sera procédé, le 4^{er} mars prochain, à 11 heures du matin, par devant M. le lieutenant-colonel directeur de l'arsenal de construction à Anvers, à l'ADJUDICATION publique de la FOURNITURE de 75,000 kilogrammes de FER de différentes dimensions et de 2,500 hectolitres de Charbon de forge pour le service dudit arsenal.

Le cahier des charges et conditions auxquelles les adjudications auront lieu, est déposé à la 2^e division des bureaux de l'administration, où il pourra en être pris connaissance. A Liège, le 16 février 1832.

Le gouverneur de la province de Liège, TIELEMANS.

() A VENDRE ou à LOUER pour en jouir au 1^{er} mars prochain, une belle MAISON, bâtie à neuf, avec porte cochère, salon et plusieurs pièces au rez-de-chaussée, cour et un petit jardin, située quai de la Sauvenière, cotée 9, à proximité du quai d'Avroy. S'adresser pour connaître les prix et conditions, à M. HOUSSARD-FORGEUR, rue de la Régence, où à M. PAQUE, notaire, rue Souverain-Pont.

La belle MAISON, sur la Batte, n° 1103, occupée par M. J. P. Spiertz, est à VENDRE pour 12,000 florins Pays-Bas. S'adresser rue Velbruck, n° 454. 974

COMMERCÉ.

Fonds anglais du 17 février. — Les consolidés sont à 82 3/8.

Bourse de Paris du 18 février. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 96 fr. 95 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 mars, 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 66 fr. 85 — Actions de la banque, 1615 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 77 fr. 80 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 75 3/4. — Emprunt d'Haiti. 000 fr. 00. — Emprunt rom. 77 3/4. — Emprunt Belge 75 0/0.

Bourse d'Amsterdam du 18 février. — Dette active, 39 3/8 0/0 0/0. — Idem différée 00/00. — Bill. de ch. 15 1/8 0/0 0. — Syndicat d'amortissement 52 1/2 0/0 0/0 0. — Rente remb. 2 1/2, 00 0/0 0/0 Act. Société de comm. 00 0/0 0/0. — Ris. Hope et C^o 5, 88 89 0/0 0/0. — Dito ins. gr. 11. 00 0/0 0/0. — Dito C. Ham., 00 0/0 0. — Dito em. à L. 00 0/0 0/0. — Dano. à Lond. 00 0/0. — Ren. fr. 3^{es} 1/2, 66 1/2 00 0/0. — Esp. H. 5 0/0, 00 — Dito à Paris, 00 0/0 — Rente perpét. 00 0/0 0/0 0/0 0/0 0/0. — Vienne Act. Banq. 00 — Métall., 81 1/4 0/0 0/0. — A Rot. 1^{re} 1. 000. — Dito 2^e 1. 000. — Lots de Pologne 00 0/0. Naples Falconnet 5, 74 1/2 0/0 0/0. — Dito Londres 00 0/0 à 00. — Brésil. 0 0/0 0/0 0/0. Grecs 00 — Perp. d'Amst., 46 3/4.

Bourse d'Anvers du 20 février. — Changes.

	à courts jours.	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	1 0/0 av. et A		
Londres.	12 02 1/2	A 1197 1/2	00 00
Paris.	47 1/4	P 47	A 46 7/8 A
Francfort.	35 3/4	35 5/8	35 1/2
Hambourg.	35 5/16	A 35 3/16	
		Escompte 40/0	

Cours des Effets.

Belgique	Empr. de 12 mill.	5 d'intérêt,	90 1/2 à 90 3/4
	Empr. de 10 mill.	"	88 1/2 à 89
	Empr. de 24 mill.	"	00 00 0/0.
	Dette active,	"	92 0/0.
	Oblig. de Entr.	5	00 à 00.
Hollande.	Dette active,	2 1/2	00 0/0.
	Oblig. synd.	4 1/2	00
	Rent. remb.	2 1/2	82 1/4 et 86

H. Lignac, impr. du Journal, place du Spertzele, à Liège.